

A cette lettre, j'ai reçu la réponse suivante :

Québec, 7 janvier 1899.

Monsieur,

J'ai reçu instruction de M. le Procureur Général, d'accuser réception de votre lettre en date du 4 janvier courant attirant son attention sur le fait que certains protonotaires négligent de faire rapport suivant l'article 3699 S. R. Q. et demandant de faire exécuter la loi sous ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur pour l'assistant Proc. Général.

(Signé)

S.-G. LEGENDRE.

L'honorable procureur-général a dû donner des ordres suivant la demande que je lui faisais car le protonotaire de Montréal, dans une lettre datée le 18 février dernier, m'écrivait : Je suis maintenant autorisé par le procureur-général à prendre des procédures judiciaires contre ces messieurs (les notaires suspendus) pour les contraindre à faire le dépôt voulu.

Cette décision du procureur général règle une question assez discutée et tout à l'avantage de la Chambre. Car nos aviseurs légaux avaient déjà exprimé l'opinion que toutes les procédures relatives au dépôt des greffes devaient être faites aux frais de la Chambre. Nous avons dû même payer les frais dans deux cas particuliers, il y a quelques années.

Le greffe de feu Anthony Brogan était depuis longtemps en possession de M. J.-A. Dorval. Informé de ce fait, j'ai le 4 février dernier, donné avis au protonotaire de Montréal d'en prendre possession. Celui-ci dans sa lettre du 28 de février m'informe qu'il a requis M. Dorval de faire le dépôt de ce greffe et qu'action serait prise contre lui le 4 de mars s'il ne se conformait pas à la loi. J'ignore ce qu'il a été fait après cette date, n'ayant reçu aucun rapport du protonotaire.

Des jugements de suspension avaient été prononcés contre MM. V.-S. David, du district de Richelien et J. Mongeon, du district de Montréal, il y a quelques années. Ces Messieurs ont proposé un règlement au trésorier, règlement que j'ai approuvé, et ils ont dû reprendre l'exercice de leur profession.

Dans une lettre en date du 16 mars dernier le trésorier me disait qu'il était bon de s'occuper des étudiants dans la collection de ce qu'il